



LES RENDEZ-VOUS DE LA SA

à 20 H 30 au Muséum

Mercredi 5 Septembre 2007 **Tout ce qu'il faut savoir sur la grippe aviaire**

Conférence/débat avec :

- **Dr Isabelle MARIE-BAILLY, médecin-conseiller technique au Service Promotion de la Santé de la Ville d'Orléans.**
- **Dr Olivier MAITRE, médecin au Département de Médecine d'Urgence du CHRO, responsable de la structure interne « risques exceptionnels ».**

La grippe aviaire, qu'est-ce que c'est ?

La grippe aviaire est une maladie due à un virus de la famille des *Orthomyxoviridae* qui comprend plusieurs genres, dont *Influenzavirus A*, lui-même divisé en sous-types parmi lesquels H5 et H7. Cette infection, susceptible de frapper presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques, est fortement contagieuse chez les poulets et les dindes, et entraîne parfois une mortalité très élevée dans ces espèces. Non seulement ce virus oblige à abattre tous les élevages ou animaux malades ou suspects, mais cette « zoonose » peut aussi infecter d'autres espèces animales comme le porc, le chat et d'autres mammifères comme l'homme.

Comment le virus de la grippe aviaire peut-il se transmettre à l'être humain ?

La transmission de la grippe aviaire s'effectue par exposition rapprochée avec des animaux malades ou leurs déjections, par voie aérienne.

La transmission du virus influenza A/H5N1 à l'être humain a été observée à Hong Kong pour la première fois en 1997. Moins de 200 personnes en sont décédées depuis 10 ans dans le monde, notamment en Asie du Sud-Est. L'épizootie (la maladie touchant un grand nombre d'animaux en même temps), quant à elle, s'est répandue jusqu'en Europe et en Afrique en 2006.

Pour le moment, le virus fait peu de victimes parmi les hommes, car il ne parvient pas à se transmettre entre êtres humains. Mais ce ne sera pas forcément toujours le cas, comme le craignent les autorités sanitaires de la planète.

Les autorités sanitaires n'écartent pas l'hypothèse d'une « pandémie » (une forte augmentation des cas de grippe dans l'espace et dans le temps, provoquant des cas graves et une forte mortalité) qui pourrait faire une centaine de millions de victimes dans le monde entier (environ 40 millions lors de la grippe espagnole entre 1918 et 1920), si par malheur les virus des gripes aviaire et humaine mutent, se « réassortissent », se « recombinent » génétiquement pour engendrer un virus mosaïque (baptisé HxNy) susceptible de se transmettre efficacement entre les hommes !

Si un virus de grippe aviaire, tel le H5N1, devenait capable de se transmettre entre êtres humains, un malade pourrait contaminer en moyenne une quinzaine de personnes ! Un Français sur quatre pourrait être touché : il pourrait y avoir 9 à 21 millions de malades.

Quels sont les symptômes de la grippe aviaire ?

Les personnes atteintes présentent les symptômes classiques de la grippe : fièvre élevée, maux de tête, courbatures, gorge irritée, toux, gêne respiratoire... C'est une maladie qui peut aussi attaquer tous les organes, avec des atteintes digestives, neurologiques, cardiaques. Une insuffisance respiratoire aiguë est généralement la cause du décès des patients, en quelques jours.

Quelle est la stratégie générale de prévention de la grippe aviaire ?

La stratégie de lutte contre la grippe aviaire a pour objectifs d'éviter toute exposition au virus et d'éradiquer la maladie dès qu'un foyer infectieux apparaît quelque part sur la planète. Elle

repose essentiellement sur le diagnostic, l'hygiène, l'éducation, la quarantaine et l'abattage massif des élevages.

Les mesures d'hygiène individuelles :

- Se mettre la main devant la bouche ou le nez lorsqu'on tousse ou éternue,
- Se moucher dans des mouchoirs papier à usage unique,
- Ne pas cracher par terre,
- Utiliser un masque de protection jetable,
- Enfermer mouchoirs et masques dans un double emballage plastique que l'on jette ensuite dans une poubelle munie d'un couvercle,
- Se laver les mains souvent, notamment après avoir toussé ou s'être mouché, si possible avec une solution hydro-alcoolique,
- Ne pas utiliser le linge et les objets de toilette d'autrui,
- Laver vêtements et vaisselle en machine ou alors séparément, en sachant que le virus est par une température de plus de 60° C pendant au moins 5 minutes.

Par ailleurs, la France et l'Union européenne ont :

Interdit d'importer des volailles vivantes et leurs viandes des pays de la zone atteinte, ainsi que les oiseaux de volière et de compagnie (perruches, perroquets...) accompagnant les voyageurs,

Recommandé aux personnes se rendant dans les pays infectés d'éviter tout contact avec les volailles et les porcs vivants, ainsi que la consommation de produits alimentaires crus ou peu cuits, en particulier les viandes et les œufs : il est conseillé de faire cuire la viande de volaille à plus de 60° C pendant au moins 5 minutes ou 1 minute à 100° C et de ne pas gober d'œufs crus.

Qu'est-il prévu dans le plan gouvernemental de lutte contre la grippe aviaire ?

La France a présenté le 13 octobre 2004 et actualisé en janvier 2006 son Plan gouvernemental de lutte contre la pandémie grippale d'origine aviaire qui « *vise à détecter précocement d'une part l'apparition d'un nouveau virus grippal et à contenir sa diffusion en phase pré-pandémique, d'autre part à organiser une réponse adaptée du système de santé à l'augmentation massive et rapide des besoins de prise en charge et à en limiter l'impact global sur la société en phase pandémique* ».

Ce plan reprend la nomenclature établie par l'OMS : **6 phases correspondant chacune à un niveau d'alerte croissant.**

Le plan serait géré par une cellule interministérielle de crise placée sous la houlette du Premier ministre. **Tous** les appels concernant des cas suspects seraient centralisés par les centres 15, chargés d'organiser les prélèvements à visée diagnostique et la prise en charge thérapeutique des patients (hospitalisation ou non). L'épidémie serait suivie par l'Institut national de veille sanitaire, qui s'appuierait sur les médecins généralistes du réseau Sentinelle et les GROG (Groupes régionaux d'observation de la grippe).

Le plan comporte des mesures précoces destinées à freiner la diffusion du virus : fermeture ou contrôle des frontières, arrêt des transports publics, restriction des déplacements individuels, suspension des rassemblements et limitation de toutes les manifestations collectives (spectacles, rencontres sportives, foires et salons, célébrations culturelles), fermeture des établissements scolaires, confinement des malades à leur domicile. Il comprend aussi des mesures d'hygiène et de protection individuelles, notamment se laver très souvent les mains et porter des masques jetables.

Quelles mesures seraient prises dans une ville comme Orléans ?

Ces mesures, mises en oeuvre par le maire en liaison avec la préfecture qui a la responsabilité du dispositif, s'inscrivent dans le cadre du plan gouvernemental « pandémie grippale ».

Le plan gouvernemental, fondé sur l'état actuel des connaissances scientifiques, définit les priorités de l'action gouvernementale :

- La protection de la population
- La sauvegarde des fonctions essentielles à la vie sociale et économique
- La coopération avec les pays étrangers

Le dispositif national distingue trois périodes principales d'alerte selon la gravité de l'épidémie.

En phase interpandémique, il s'agit d'information de la population et de mesures prises vis-à-vis des élevages et des cadavres d'oiseaux.

- Phase 1 : pas de nouveau virus circulant chez l'homme.

Mettre à jour le recensement des détenteurs d'oiseaux de chaque commune.

- Phase 2 : pas de nouveau virus circulant chez l'homme, mais virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine.

Diffuser une affiche résumant les mesures réglementaires qui visent à protéger les oiseaux captifs de tout risque de contamination par les oiseaux sauvages.

En phase d'alerte pandémique, l'activité du pays est fortement perturbée. C'est la raison pour laquelle le plan gouvernemental fait obligation à chacun des services essentiels à la vie collective, de se préparer en vue de maintenir les activités indispensables à la gestion de la crise.

- Phase 3 : infection humaine par un nouveau virus (pas de transmission inter humaine ou cas isolés à des contacts rapprochés). Nous sommes actuellement en phase 3 A (cas humains isolés d'une maladie transmise par l'animal à l'homme).
- Phase 4 : petits groupements de transmission inter humaine limitée.
- Phase 5 : larges groupements de transmission inter humaine, mais toujours localisée.

Enfin, en phase de pandémie, il s'agirait de mettre en œuvre ce plan en faisant appel à l'ensemble des ressources mobilisables identifiées précédemment.

- Phase 6 : forte transmission inter humaine dans la population.
- Phase 7 : sortie de crise (dans le plan français).

Il serait demandé aux maires, dans le cadre de leurs pouvoirs de police municipale, de mettre en œuvre certaines mesures selon les niveaux d'alerte. Elles concerneraient :

- L'organisation communale
- La diffusion des informations relatives aux mesures de protection des élevages et de la faune sauvage
- L'aide aux personnes isolées et/ou fragiles
- L'évaluation des capacités de stockage et de logistique
- Les opérations funéraires
- La communication

Les missions dévolues à une municipalité comme celle d'Orléans seraient aussi :

- **La police administrative** : fermeture d'établissements d'enseignement et de crèches, obligation de port de masques, restrictions ou interruptions de transports publics...
- **Le maintien du lien social et sanitaire avec la population** : recensement des besoins des personnes, coordination du bénévolat, incitation à la solidarité de voisinage...
- **Le maintien des missions essentielles à la vie collective** : ramassage des ordures ménagères, production d'eau d'alimentation, traitement des eaux usées, état civil, maintien du chauffage collectif, services funéraires...

- **La contribution à l'organisation de la vaccination pandémique dès que le vaccin serait disponible.**

Quel serait le rôle du SAMU, des établissements hospitaliers et du corps médical en général ?

- Le corps médical libéral aurait à informer le Centre 15 de chaque cas suspect, à suivre des patients à leur domicile pour les isoler (dans une pièce à part), sauf exception, pour ne pas engorger l'hôpital, réservé aux cas les plus graves.
- Le Centre 15 régulerait toute l'organisation des soins et de la prise en charge.
- L'hôpital aurait à prendre en charge les malades les plus gravement atteints (troubles de la conscience, de l'alimentation, de la tension, du coeur...).

Quel traitement existe-t-il contre la grippe aviaire ?

Il existe deux antiviraux, l'ozeltamivir (le Tamiflu®, qui se prend par voie orale) et le zanamivir (le [Relenza®, par inhalation](#)), à utiliser dans les 48 heures suivant l'apparition des symptômes, qui pourraient sinon empêcher l'infection, du moins en atténuer les symptômes. Des stocks de médicaments ont été faits pour soigner en priorité ceux qui en auraient le plus besoin en cas de pandémie, c'est-à-dire les personnels soignants. Mais il est illusoire de penser que l'on pourrait mettre 60 millions de Français pendant plusieurs mois sous antiviral, dont on ignore les effets secondaires s'ils sont utilisés à grande échelle.

Les autorités sanitaires espèrent que les médicaments antiviraux existant permettraient de limiter les dégâts et que les recherches sur la mise au point d'un vaccin porteront leurs fruits. Ce vaccin ne pourrait être mis au point et rendu disponible que dans les 3 à 12 mois après l'apparition du virus pandémique, à partir du moment où la souche de ce virus est identifiée et isolée.

Par ailleurs, même si le vaccin actuel contre la grippe ne fournit aucune protection contre le virus aviaire, il reste plus que jamais conseillé, chaque année en début d'automne, aux personnes de plus de 65 ans et à celles qui courent un risque professionnel. On peut penser que plus il y a de personnes vaccinées contre la grippe classique moins le virus de la grippe aviaire aurait de chance de trouver un terrain favorable en France...

Conclusion : Faut-il se montrer alarmiste ?

Même si la perspective d'une pandémie est très inquiétante, il ne faut pas se montrer inutilement alarmiste, car nul ne peut évaluer le taux de mortalité qui serait lié à cette grippe.

Le problème de ce type de virus pandémique est sa facilité de propagation et le fait qu'on ne l'a encore jamais affronté. Or personne ne peut extrapoler à partir des virus déjà vus par le passé.



L'essentiel est en tout état de cause de s'informer et de se préparer au pire pour avoir les meilleures chances d'éviter le pire.

Pour en savoir plus ... :

- Le site Internet gouvernemental : www.grippeaviaire.gouv.fr
- Le numéro Info Grippe Aviaire : 0 825 302 302.
- Le guide « *Tout savoir sur la grippe aviaire* », publié aux Editions Grands Voyageurs en avril 2006, avec le concours du ministère de la Santé et de la Délégation Interministérielle à la Lutte contre la Grippe Aviaire (DILGA) et d'autres institutions concernées par la question.

Le CODES du Loiret (centre de ressources en éducation pour la santé) vous propose une sélection de ressources (documents, affiches, sites Web...) pour compléter vos informations sur la grippe aviaire.

Les documents édités par l'INPES :

	<p>Epizootie aviaire. Des gestes simples pour se protéger des microbes.</p> <p>Des gestes simples pour limiter les risques de contamination</p> <p>Ces affichettes font la promotion des gestes « barrières » en vue de limiter les risques de contamination de l'homme par un oiseau porteur du virus H5N1.</p> <p>Ces affiches ne peuvent être utilisées qu'en cas d'épizootie.</p> <p>Destinataires : Enfants ; Professionnels de l'éducation ; adultes.</p>
	<p>Grippe aviaire</p> <p>Cette affiche donne des conseils s'adressant aux voyageurs se rendant dans un pays touché par la grippe aviaire ou en revenant.</p> <p>Destinataires : Voyageurs ; Aéroports</p>

	<p>Grippe aviaire de type A (H5N1). Soyons vigilants</p> <p>Ce dépliant bilingue (français/anglais) s'adresse aux voyageurs qui vont séjourner dans un pays touché par la grippe aviaire ou qui en reviennent. Il leur donne des informations et des conseils de base pour éviter la maladie ou réagir au plus vite en cas de symptômes.</p> <p>Destinataires : voyageurs</p>
	<p>Risque de pandémie grippale à H5 N1 (n°1)</p> <p>Consacré aux conduites à tenir en cas de pandémie grippale à H5 N1, ce numéro de "Repères pour votre pratique" informe les professionnels de santé sur les conduites à tenir aux différentes phases du "plan pandémique grippal".</p> <p>Destinataires : professionnels de santé</p>
	<p>Préparation au risque de pandémie grippale à H5N1 (n°2)</p> <p>Ce dépliant destiné aux professionnels de santé leur propose des « repères pour s'informer » aux différentes phases du plan gouvernemental sur la grippe aviaire et des « repères pour agir » en situation de pandémie : organisation des soins, mesures barrières de protection et principe de prise en charge. Il renvoie à des sources hébergeant de l'information régulièrement mise à jour.</p> <p>Destinataires : Professionnels de santé</p>
	<p>Grippe aviaire : formation, information, communication. Kit à l'usage des professionnels de santé</p> <p>Ce kit de formation, d'information et de communication sur la grippe aviaire a été conçu spécifiquement pour les professionnels de santé. Il comprend un CD-Rom interactif et deux échantillons de masques destinés à se familiariser à ces moyens de protection.</p> <p>Destinataires : professionnels de santé</p> <p>Ce document n'est plus disponible à l'INPES mais en prêt au CODES du Loiret</p>

Pour commander ces documents gratuits

- Commandes inférieures à 100 exemplaires :
votre demande écrite doit être retournée au
CODES en précisant le titre du / des
document(s).
CODES du Loiret
5 rue Jean Hupeau
45000 ORLEANS
Tel : 02.38.54.50.96 / Fax : 02.38.54.58.23
Mail : info@codes45.org

- Commandes supérieures à 100 exemplaires :
votre demande écrite doit être retournée à
l'INPES.
Institut national de prévention et
d'éducation pour la santé
42, bd de la Libération
93203 Saint Denis Cedex
Téléphone : 01 49 33 23 71 / Fax : 01 49 33
23 91
E-Mail : edific@inpes.sante.fr

Les sites Internet :

- www.grippeaviaire.gouv.fr

Le site interministériel de préparation à un risque de pandémie grippale propose un point sur l'actualité et la situation de la pandémie en France et dans le monde, des informations pratiques pour les voyageurs ainsi qu'un quiz pour tester ses connaissances. Le plan de lutte contre l'épizootie et la pandémie sont également présentés. D'autres documents d'information sur la grippe aviaire sont téléchargeables au format pdf sur ce site.

- www.sante.gouv.fr/htm/dossers/grippe_aviaire/sommaire.htm

Le site du Ministère de la santé propose un dossier consacré à la grippe aviaire (grippe du poulet ou influenza aviaire)

- www.agriculture.gouv.fr

Le site du Ministère de l'agriculture et de la pêche propose des informations sur les mesures en élevages et la santé animale autour de la pandémie de grippe aviaire.

- www.afssa.fr

Le site de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments propose un dossier d'expertise et d'évaluation scientifique pour l'alimentation humaine et la santé animale.

- www.fao.org

Le site de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture propose deux dossiers consacrés à la grippe aviaire.

- www.invs.sante.fr

L'Institut de veille sanitaire propose une surveillance des cas humains de grippe aviaire dans le monde.

- www.inpes.sante.fr

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé propose un dossier d'informations pour les professionnels de santé et des conseils aux voyageurs.

- www.who.int

L'Organisation mondiale de la santé propose des données concernant les cas humains déclarés.

Les Articles :

- « **Le Loiret se prépare à toute éventualité de pandémie** » Paru le 07/12/2005

Article sur les étapes de mise en place du dispositif de lutte contre la pandémie de grippe aviaire dans le département du Loiret.

<http://prefecture.centre.newstoo.net/article.php?id=394>

- « **La lutte contre la grippe aviaire dans le Loiret** »

Article sur les mesures mises en place dans le Loiret pour lutter contre la pandémie de grippe aviaire.

http://www.loiret.pref.gouv.fr/article.php3?id_parent=252&id_pere=&id_rubrique=252&id_article=524

- « **Influenza aviaire : renforcement des mesures** » Paru en juillet 2007
Article sur la réaction de la préfecture du Cher suite à la confirmation par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), de la présence du virus H5N1 sur les trois cygnes trouvés sur la commune d'Assenoncourt en Moselle.

http://www.cher.pref.gouv.fr/page-70_grippe-aviaire.html

Téléphonie :

- Info'Grippe Aviaire 0 825 302 302 (0,15 € la minute)

Le ministère de la Santé et des Solidarités a mis en place un numéro d'appel sur la grippe aviaire, pour donner des informations, notamment aux voyageurs.

Le numéro est ouvert 7 jours / 7 de 8h00 à 20h00